ANNEXE 2
SCHÉMA DU PROCESSUS DE SIGNALEMENT OU DE DÉVOILEMENT

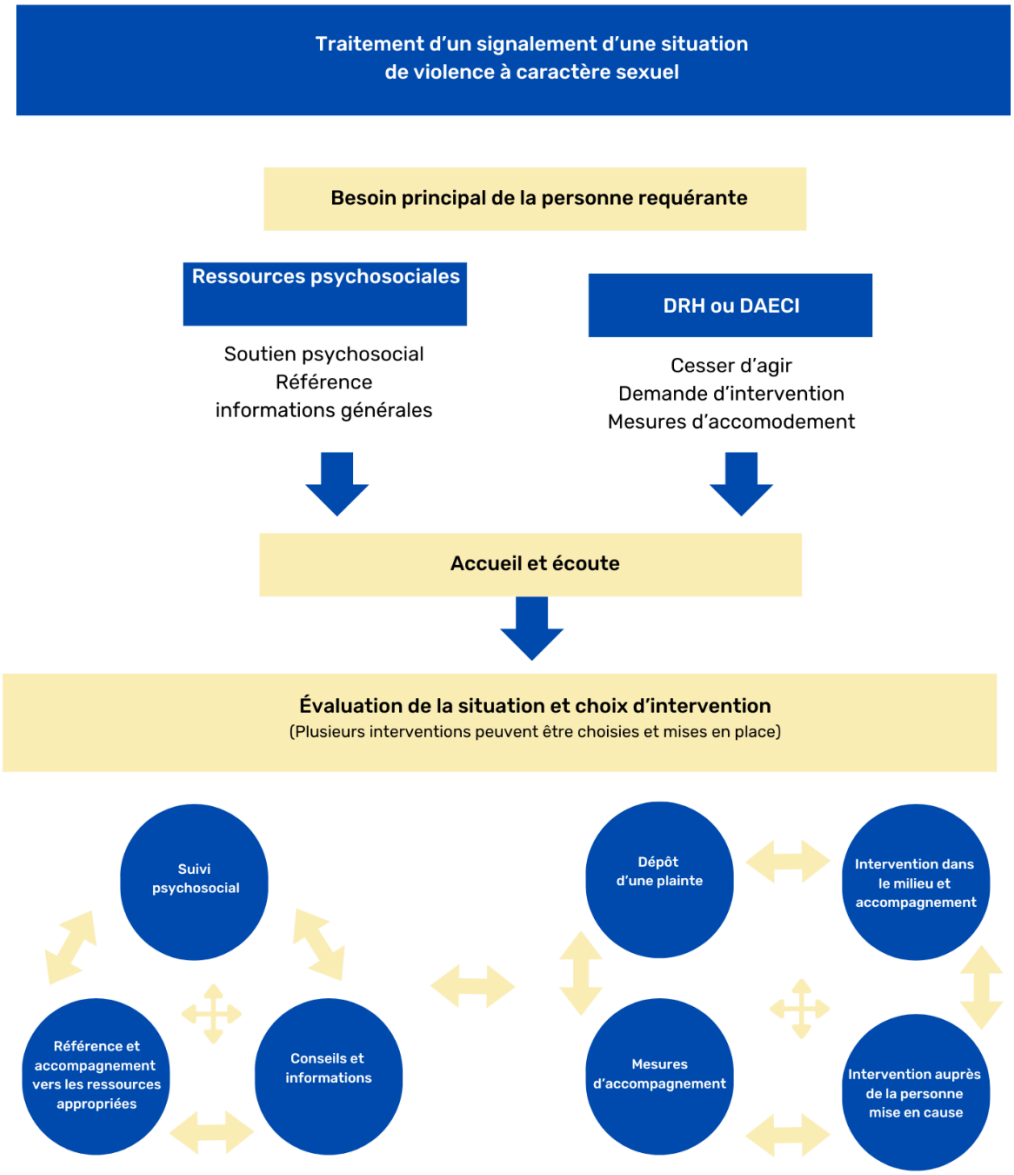

À retenir

En vertu de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, **le Cégep de Sherbrooke doit offrir des services d'accueil, de référence, de soutien psychosocial et d'accompagnement à la personne qui en manifeste le besoin** dans un délais maximum de 7 jours.